Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'Économie-Gestion

Président de l'UFUTA et de l'UTL34

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UTL34
Samedi 16 décembre 2023

L'Université du Temps Libre du Bas Languedoc a tenu son Assemblée Générale le samedi 16 décembre 2023 dans la salle des conférences Du Taurus à **Mèze** devant 431 membres présents ou représentés.

Monsieur Stéphane Ravaille ouvre la séance à 10h, en sa qualité de Président de l'Association.

Madame Michèle Jégat, en sa qualité de Secrétaire de l'Association, est chargée du procès-verbal de cette AGO.

Le Président tient à remercier particulièrement les membres du Conseil de Proximité de Mèze et son Vice-Président, M. Robert Guyon pour l'organisation matérielle de cette Assemblée.

Après avoir constaté que l'Assemblée avait été régulièrement convoquée (Article 6 des Statuts), qu'il n'y avait pas de quorum à respecter, et que le nombre de pouvoirs est illimité (Articles 8 des statuts), le Président déclare que cette Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation

1 - Rapport moral du Président de la période du 11 décembre 2022 au 16 décembre 2023, (annexe 1)

Le Président présente et détaille son rapport moral à l'aide d'un support vidéo projeté sur grand écran

Ce bilan concerne la période entre 2 AGO du 11/12/2022 au 16/12/2023, les événements récents y figurent donc.

Présenté à l'Assemblée Générale au nom du Conseil d'administration qui l'a adopté à l'unanimité dans sa séance du 9 décembre 2023, le rapport met, en préambule, l'accent sur **les particularités de l'UTL 34 :**

- Sept villes-centres et trois annexes, Agde (Marseillan et Vias), Frontignan (Balaruc-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lodève, Mèze, Pézenas, Sète.
- La reprise de l'UTL en présentiel de façon enfin normale après ces 2 dernières années perturbées par la crise sanitaire.
- La petite remontée des effectifs par rapport à l'année 2021-22
- Le bénévolat des professeurs, des membres du CA et des Conseils de proximité
- La contrepartie de ce bénévolat se situe dans un coût de cotisation annuelle modeste de 140 euros pour pouvoir bénéficier de tous les cours, faible en comparaison des autres UTL de France.
- Une aide apportée aux étudiants lodévois (cotisation pour cours uniquement sur le site de Lodève de 100 euros, inférieure à la cotisation normale pour tous les autres adhérents de 140 euros) pour aider ce site jeune de l'UTL34 qui bénéficie malgré tout de nombreux cours souvent dispensés par nos professeurs venant de nos autres sites un peu éloignés de Lodève.

►Voir le rapport moral détaille en annexe 1 avec le bilan des activités du CLUB culture et loisirs en annexe 2

Après avoir constaté que l'activité de l'association est conforme à son objet social, le président soumet ce rapport moral à l'approbation de l'AGO

Vote du rapport moral ►**Le rapport moral de l'exercice 2022-23 situé entre deux AGO est approuvé à l'unanimité des présents et représentés**

2—Rapport financier du trésorier du 01/09/2022 au 31/08/2023

Le trésorier de l'association, M. Jean-Marc Boulmier présente le bilan financier de l'exercice 2022-23 clos au 31 aout 2023 à l'aide d'un document projeté sur grand écran aux membres de l'AG

Recettes : 130 380,11 €

Adhérents	**128 355,00 €**
Intérêts financiers	**1 045,11 €**
Club de l'UTL34	**980,00 €**

Dépenses : 140 092,82 €

Investissements :	**784,33 €**
Matériel pédagogique	205,49 €
Téléphone et informatique	578,84 €
Charges hors amortissements :	**139 308,49 €**
Administration (A)	14 418,94 €
Divers (D)	30 464,53 €
Enseignement (E)	74 248,28 €
Relations publiques (R)	20 176,74 €

Variation de trésorerie :

	Compte courant	**Compte sur livret**	**Livret A**	**Total**
Trésorerie au 31/08/2022	45 583,15 €	722,50 €	75 704,36 €	**122 010,01 €**
Trésorerie au 31/08/2023	8 561,76 €	19 150 ,40 €	76 746,57 €	**104 458,73 €**
Variation				**-17 551,28 €**

Eléments comptables :

Produits	130 380,11 €
Charges hors amortissements	139 308, 49 €
Dotation aux amortissements	2 258,59 €
Résultat (perte)	**11 186,97 €**

►À la suite de l'exposé du rapport financier par M. Boulmier, intervention de l'expert-comptable M Sébastien Giordano

M. Giordano est sollicité depuis quelques années par l'association pour une mission de vérification des comptes et de conformité des dépenses ainsi que pour une mission de conseil.

Il dit avoir eu accès à tous les documents et le temps de recherche nécessaires pour mener à bien ses missions Il atteste d'aucune observation sur la tenue des comptes de l'association.

« Je vérifie par sondage…on ne donne pas d'avis sur la façon dont est gérée l'association ».

- Il y a une double signature pour des dépenses lourdes. M. Giordano insiste donc sur l'importance d'apposer une double signature pour les règlements d'un montant élevé. Il rappelle que toute dépense doit être justifiée
- Il note que le problème des avances sur frais pour les professeurs qu'il avait signalé les années précédentes, a trouvé une solution satisfaisante en termes de comptabilité.
- Il repointe les informations des factures remboursées
- Il fait une analyse de seuil de rentabilité et remarque qu'il faut être vigilant car le fond de réserve est doucement entamé chaque année
- Il remarque aussi que nos fonds de réserve qu'on pouvait jugés très importants, il y a 3 ans, nous permettent depuis 3 années consécutives de faire face à des déficits et de rester encore sereins mais que nos charges fixes sont relativement incompressibles et que le nombre d'adhérents est encore insuffisant pour les couvrir.
- Toutefois il remarque que nos réserves correspondent à un an de fonctionnement du compte de résultats de l'activité de l'association
- Il rappelle que ce bilan correspond à une photo de l'association au 31/12/2023, aucune autre dette n'est identifiée

En conclusion, Le Cabinet Augefi accorde l'attestation de la validité des comptes de L'UTL34 sans observation

Ce rapport a été mis en ligne sur le site de l'UTL34 en amont de la convocation à l'AGO

A l'issue de ce rapport financier le Président s'exprime au nom de l'association :

Il tient à remercier Jean Marc Boulmier et son adjoint Olivier Barale en particulier autour de la numérisation des comptes, pour l'impeccable tenue des comptes qu'ils effectuent depuis de nombreuses années et demande à l'Assemblée de s'associer à cet hommage.

Le Président rappelle que l'intervention d'un expert-comptable commissaire aux comptes n'est pas obligatoire dans une association du type de l'UTL34 mais c'est une garantie…. mais qu'il a souhaité dès son premier mandat faire intervenir un expert-comptable extérieur pour garantir aux adhérents la transparence complète des comptes.

Il remercie M. Giordano, notre expert-comptable, de sa présence fidèle lors de nos AGO et de son intervention bien détaillée.

Le Président souligne que les municipalités des villes-centre de l'UTL mettent gratuitement à la disposition de l'Association les locaux qui lui permettent de fonctionner et les en remercie chaleureusement. Ces mises à disposition sans contrepartie comptable n'apparaissent pas dans les comptes de l'UTL.

Après avoir constaté qu'aucune question portant sur le rapport financier n'a été posée, le Président soumet le rapport financier au vote de l'AGO.

Vote du rapport financier

►Le rapport financier de l'exercice 2022-2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Ayant constaté une perte de 11 186,97 € sur l'exercice 22/23, le président propose à l'AG de voter la prise de cette somme sur les réserves pour combler ce déficit.

Vote ►La proposition de prendre sur les réserves de l'UTL la somme de 11 186,97 €
pour combler la perte de l'exercice 2022-2023 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés

3- Projet associatif 2023-2026 présenté par le Président

Développement et consolidation de l'Association

1500 adhérents en 2026- gagner de nouveaux espaces et de nouveaux adhérents (maison de retraite ?..).

Développer l'offre des cours en visio-conférence

Consolider nos finances

Actualiser notre site internet en créant un espace adhérent - Relancer le Forum de l'UTL34

Améliorer notre communication

Prendre en compte l'environnement dans le développement de notre association

4- Election du nouveau CA pour la période décembre 2023-2026

L'AG observe que les statuts et le Règlement Intérieur de l'Association ont été respectés tant au niveau de la convocation des membres qu'au niveau de la régularité des candidatures au conseil d'administration.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration convoqué à cet effet en date du 9 décembre 2023 a constaté :
1 - Qu'une seule liste a été proposée, celle conduite par M. Stéphane Ravaille
2- Que cette liste possède tous les critères énoncés dans les statuts et le RI de notre association, en particulier quant aux diplômes universitaires de M. Ravaille qui conduit cette liste et qui présentera sa candidature de Président au CA.
La liste, accompagnée d'une profession de foi de Mr Ravaille, a été diffusée sur le site internet de l'UTL34 de façon à ce que les étudiants qui votent par procuration aient eu toutes les informations officielles requises.

1	ALLEAUME Gabrielle		14	DIAZ Marie Jeanne
2	AUZIAS Joselyne		15	ENGELVIN Josiane
3	BARALE Olivier		16	FORTIER Géo
4	BOCAGE Edgar		17	FOURNIER Claude
5	BOULMIER Jean Marc		18	GANTZER Nicole
6	BRIDOUX Françoise		19	GAREL Manuella
7	BUTEZ Marc		20	GASTALDIN Alfred
8	CALMELS Marie Geneviève		21	GUALTIERI Monique
9	CHARPENTIER Christine		22	GUYON Robert
10	CHIGNOLI Luigi		23	HEIL Monique
11	CLAPIES Christiane		24	HELLIN Andrée
12	COLLIGNON Jean Louis		25	HUREAUX Paule
13	DECOBECQ Bénédicte		26	JEGAT Michèle
27	LIGUORI Maryse		31	ROQUES Patrick
28	MANFREDI Christine		32	SOETEBIER Monika
29	POMAREDE Odile		33	TRANO Jean
30	RAVAILLE Stéphane			

34	BOLLIET Marie (représentante professeurs élue par les professeurs ses pairs)		35	PONS Jean Paul (représentant des professeurs élu par les professeurs ses pairs)

►VOTE : La liste conduite par M. Ravaille composée de 33 membres candidats au CA est adoptée à l'unanimité des membres de l'AGO

5-Informations diverses

5-1 l'UFUTA et nous

Du 27 mai au 30 mai 2024 aura lieu à Sète la rencontre des structures de l'UFUTA pour le concours UFUTA des chardons. Ce concours présente des activités des UTL de l'UFUTA autour de 5 thèmes : Cinéma, Photo, Théâtre, Musique, Chants.

5-2 Club culture et loisirs : Un espace lui est dédié sur le site de l'UTL34

Pensez à le consulter pour vous informer sur les voyages et sorties proposés par des professionnels du tourisme et sélectionnés pour les adhérents de l'UTL34 et du club de l'UTL « culture et Loisirs »

5-3 Les conférences

Ouvertes à tous, adhérent ou pas (à condition de s'y préinscrire)

Elles sont programmées dans les sites sur des créneaux non occupés par les cours réguliers de nos professeurs

La prochaine programmation de la session janvier- février 2024 est déjà affichée sur le site avec une affiche pour chaque conférence et vous pouvez vous y inscrire en ligne.

5-4 Projet de nouveaux partenariats

Projet avec le FABLAB « ALTERNATEUR » de Saint André de Sangonis à l'initiative du site de Lodève

Un nouveau partenariat avec le club de Bridge de Lodève et le site de Lodève

6- Questions diverses envoyées au Président.

Absence de questions envoyées au préalable.

Le président a répondu à quelques questions posées oralement lors de cette assemblée par des adhérents présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h, suivie d'un apéritif convivial offert aux participants à cette AGO

La secrétaire : Michèle Jégat

Le Président. Stéphane Ravaille

A la suite

ANNEXE 1 Rapport moral 2023-2024

ANNEXE 2 Rapport d'activités du Club « Culture Loisirs »

ANNEXE 1

Rapport moral du Président

Il concerne la période du 11/12/2022 au 15/12/2023

Depuis l'AG2021, le rapport moral a pour période le temps écoulé entre deux AG. Il ne correspond plus à la période de l'exercice comptable ce qui permet de prendre les événements les plus récents.
En introduction de ce rapport moral, je rappellerai tout d'abord, comme à chaque fois, 4 points qui me paraissent essentiels car ils définissent les particularités de notre UTL34 :

1 - Localisation géographique

L'UTL34 est répartie sur **7 villes centres et 3 annexes.** Mais c'est **une seule Association.**
Cette Association vous appartient, elle nous est commune : Les villes centres sont : Agde (avec les annexes de Marseillan et Vias), Frontignan (avec l'annexe de Balaruc les bains), Lamalou les bains, Lodève, Mèze, Pézenas et Sète.

2- Total bénévolat des professeurs à qui je tiens à rendre un vibrant hommage

3- Faiblesse de notre cotisation, liée au bénévolat des professeurs et au fonctionnement associatif. Elle n'est pas la contrepartie de tel ou tel cours mais le droit d'adhésion à notre association
En 2022-2023 la tarification a été :
De 140 € pour tous les adhérents avec une réduction de 5€ pour ceux qui s'inscriraient par internet
De 100 € pour les adhérents de Lodève qui ne s'inscriraient que pour suivre les cours de Lodève.
De 50 € pour ceux qui ne s'inscrirait que pour des cours en distanciel avec une remise de 30 € pour ceux qui viendrait d'une structure membre de l'UFUTA.

En 2023-2024 Nos tarifs ont été les suivants :
De 140 € pour tous les adhérents avec une réduction de 5€ pour ceux qui s'inscriraient par internet
De 120 € pour les adhérents de Lodève qui ne s'inscriraient que pour suivre les cours de Lodève. L'an prochain le tarif Lodève sera unifié.
De 50 € pour ceux qui ne s'inscrirait que pour des cours en distanciel
De 100€ pour les structures membres de l'UFUTA.

Pensez à mettre votre photo sur la carte. Informez-nous de vos N° de téléphone et de vos changements d'adresse mail.

En contrepartie, il est indispensable de rappeler une règle essentielle : **nos cours sont réservés à nos adhérents.** La cotisation que vous payez sert, et le rapport financier vous le montrera, à régler essentiellement les aspects pédagogiques. Il est donc naturel et normal que des contrôles d'adhésion soient faits à n'importe quel moment dans l'année, pour vérifier cela. Il ne faut pas y voir un manque de confiance, mais la volonté de préserver l'intérêt supérieur de notre Association. Je demande la collaboration de tous car sachez que les personnes qui font ces contrôles sont mandatées par le Président. Je sais pouvoir compter sur vous. Il en est de même pour les visioconférences et cours virtuels.

Je rappelle que pour ceux qui souhaitent se rendre compte pour essai du fonctionnent de tel ou tel cours, nous avons créé une carte d'invitation ponctuelle à demander auprès de votre Conseil de Proximité et / ou de votre Vice-président(e)

4- Bénévolat des personnes membres du CA et des Conseils de proximités. L'ensemble des membres du CA et des Conseils de proximité se mettent en 4 pour vous faciliter la vie dans notre association. Ils sont d'un dévouement exemplaire. Aussi je demande à chacun d'avoir bien conscience qu'ils sont des bénévoles faisant de leur mieux. Si vous avez un peu de temps à consacrer à votre association, rejoignez-les et aidez-les.

Par ailleurs la période couverte par ce rapport moral est toujours caractérisée par de l'incertitude liée à la période de pandémie. Difficile de prévoir trop longtemps à l'avance lorsque les médias font part de risques de pass sanitaire ou autre.

Comme chaque année pour ceux qui suivent cette AG, je souhaite diviser ce rapport moral en 4 grandes parties. Sur cette courte période, je voudrai vous présenter les éléments suivants :

1- Au niveau de l'administration de l'Association

1-1 Modification au CA et bureau

Aucune modification ni au Bureau, ni au CA dans sa composition. Suite aux modifications du RI, voir point 2, M. Jean Marc BOULMIER a été nommé pour prendre en charge l'intérim du président si cela devenait nécessaire. Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs qui ont œuvré à mes côtés pour conduire les affaires de l'UTL. Certains ont choisi de ne pas renouveler leur candidature et je les remercie tout particulièrement pour le temps consacré à l'association.

1-2 - Modification du RI

Nous avons été amenés à remodifier le RI pour mettre à jour le fonctionnement de l'UTL34 :

- Disparition du titre de 1ier Vice-Président appellation très ambiguë et par voie de conséquence, nomination de M Boulmier pour assurer l'intérim. Cela concerne l'article 16
- Modification de la date d'agrément des adhérents par le Bureau pour tenir compte des inscriptions faites au mois de juillet-Août Cela concerne toujours l'article 16
- Article 15 ajout du rôle des VPA en détaillant un peu plus leur mission.
- Article 21 ajout du nom du club de l'université « culture et loisirs »
- Article 23 représentativité des professeurs 2 représentants élus aux CA :
- Proposition de reformulation « les professeurs……. Sont représentés par 1 professeur titulaire et 1 professeur suppléant, afin de transmettre au CA les demandes ou questions. Leur rôle est aussi d'accueillir et d'aider les nouveaux à bien s'intégrer »
- Art 24 : Mission des professeurs : la feuille de présence à remplir à chaque cours
  Les professeurs sont responsables et doivent s'assurer que la fiche d'appel est bien remplie à chacun de leurs cours.
- Art 25 : Modification du mot « sanction » d'un professeur par « radiation »
- Art 28 : correction d'une faute orthographique :
- Art 30 : Ajout de la mission pour les professeurs de contrôle les cartes d'adhésion des participants à leur cours
- Art 35 : Ajout d'un intitulé supplémentaire de cours : cours de conversation en Langue

Ce RI est consultable sur notre site Internet.

1-3 Partie financière

Notre trésorier va vous présenter les comptes 2022-2023 comptes validés par notre expert-comptable présent à cette AG.
Le Président : ►Je tiens à remercier M Boulmier, notre trésorier et également **M Barale, notre trésorier adjoint** qui lui est d'une aide plus que précieuse.

Pour la 3ième année consécutive (2020-2021 puis 2021 -2022 et enfin 2022-2023) le compte de résultat fait apparaître une perte de près de 12 000€. Ce résultat doit nous alerter et pour ma part je le suis. Il est à craindre que cette perte soit structurelle, il nous faut réagir pour trouver des solutions.
L'association ne peut pas puiser éternellement sur ses réserves et donc il faut prendre toutes les mesures pour réduire ce déficit.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

1- Augmenter la cotisation (par ex de 10 €)
2- Diminuer les dépenses. Beaucoup d'entre elles sont incompressibles et fixes. La réduction des dépenses passe forcément par la réduction du nombre de cours proposés.
3- **Augmenter le nombre d'adhérents.**

Pour le moment, j'ai demandé à l'ensemble du CA de se mobiliser pour augmenter les effectifs. J'ai appelé de mes vœux un objectif de 1 500 adhérents à la fin de la mandature.

M Boulmier vous donnera le détail des investissements réalisés sur la période 2022-2023 dont le montant est d'environ 784,33 (784€)

Le Président : ►Je tiens également **à remercier et à noter le rôle de M Robert Guyon**, chargé d'une part de la tenue de l'inventaire de l'UTL34 afin que s'il y avait un changement de Président, un inventaire complet puisse être fourni à l'équipe qui prendrait en main le pilotage de l'association mais également chargé d'assurer un lien entre le trésorier de l'UTL34 et le Club de l'université culture et loisirs

1-4 Divers

- ✓ Fête de fin d'année 2023 réussie malgré l'effondrement d'un mur qui nous a contraint à déplacer au tout dernier moment le lieu de la manifestation festive. Un très grand merci aux équipes municipales qui se sont mobilisées dans la nuit et à la VP de Sète et l'ensemble de son CP pour avoir assuré l'intendance.

- ✓ Fête de fin d'année de 2024 : Nous n'avons pas pu trouver une salle à une date permettant de proposer la fête à tous. Ce n'est que partie remise. Dans chaque site, nous avons décidé d'organiser une fête de la convivialité un peu plus « fournie »

- ✓ Décision prise d'ouvrir les inscriptions dès le mois de juillet par internet

- ✓ Une rentrée relativement bonne qui s'est déroulée normalement dans presque tous les sites. Il a fallu retarder la rentrée à Pézenas ainsi qu'à Lamalou les bains.

- ✓ Nous avons maintenu quelques cours à effectif tendus.
  Je tiens à rappeler que lorsque vous avez la chance d'être sélectionné, vous prenez la place de celui qui a eu moins de chance que vous. Évitez trop d'absences…

- ✓ Des cours en Visio sont proposés mais ils n'ont pas vocation à suppléer les cours en présentiels. Leur objectif premier est de permettre à des adhérents qui ne peuvent pas se déplacer sur des sites éloignés, d'assister à des cours.

2 – Au niveau des adhérents

2.1 – Les Professeurs

1 Départ (Mme Decaux Thomelet)

7 arrivées (Mme Benomar, Mme Carmien, M Couillet, Mme Hamel, M Kolodziejski, Mme Martinez, M Paris, M. Westalke)

Soit un total de 75 professeurs sur la période de ce rapport moral.

Je tiens à remercier l'ensemble des professeurs. Je tiens également à remercier tous les conférenciers qui sont venus au cours de ce premier trimestre partager leurs savoirs.

2.2 – Les étudiants

Nous avons actuellement 1105 étudiants inscrits (954) + 75 professeurs (66) + 26 membres d'honneur (26) où il faut enlever 4 professeurs (Bolliet, Fournier, Pons, Sanchez) soit un total de 1 202 Adhérents (1 042)

Cela représente une hausse de 15,35% par rapport à l'année dernière.
Cela représente également une infime hausse **de 4 adhérents** par rapport à 2019-2020 année que j'ai prise comme référence. (1 198)

2.3 – Les mémoires

Un mémoire avec l'Atelier écriture autour de Mme Costes lors de l'année universitaire notons également une étude thématique présentée par M Clapies Richard dans le cadre des plumes à l'UFUTA.

3– Les Activités de l'UTL34

3.1 Le Club « Culture et loisirs » :

Parole donnée à Mme Fournier Vice-présidente de la commission « Culture et Loisirs »
Communication en annexe n°3 du PV de l'AG

Le Président : ► Je remercie chaleureusement Mme Fournier pour le travail fourni et cette communication détaillée ainsi que tous les membres de **la commission CLUB**

3.2 Fête de fin d'année :

Une fête de fin d'année dont le coût total a été 11 134.92€ (11 135€)

4- Communication de L'UTL34 interne et externe

4.1 Communication externe

Les Vice-président(e)s, chacun(e) sur leur site respectif ont été amené(e)s à rencontrer les Maires des Villes en mon nom et au nom de l'Association dans le cadre des délégations qu'ils (elles) détiennent. Je les en remercie.

4.2 Communication interne

- Mail adressé aux adhérents de Sète et de Pézenas.
- Tournée du président dans tous les sites pour des réunions avec les étudiants et leurs professeurs à l'exception notable du site de Frontignan

4.3 UFUTA et nous

- Participation à l'AG à Saint Germain en Laye
- Nous avons obtenu la plume d'or du concours des Plumes de l'UFUTA grâce à l'ouvrage de M Clapies.
- Les propositions de l'UTL34 en Visio cours ont été adoptées par 2 UTL (Orléans et Saint Germain en laye) et fonctionnent très bien. Je n'en ai que des compliments
- M Butez est parti faire des conférences dans l'UTL de Dinard. Rayonnement de l'UTL34.
- Le CA de l'UFUTA a accepté la candidature de l'UTL34 pour organiser le concours des Chardons 2024 dans 5 catégories. Nous travaillons pour faire de cette manifestation des chardons une réussite. Accueil des structures de l'UFUTA au domaine du Lazaret à Sète fin mai 2024
- Visitez le site de l'UFUTA www.ufuta.fr.

En conclusion de ce rapport moral
Je remercie très chaleureusement l'ensemble des administrateurs pour m'avoir aidé tout au long de l'année universitaire 2022/2023 notamment dans l'élaboration du projet pour la prochaine mandature. Au-delà je remercie toutes les personnes, professeurs, conférenciers, Administrateurs et membre des CP pour leurs aides et leur implication dans notre association au service de tous.

Je souhaite remercier nominativement celles et ceux qui se sont investis fortement pendant ces 3 ans pour l'UTL34 à mes côtés

Les vice-président (e) s des sites et leurs adjoint(e)s
Site d'Agde : Mme Nicole Gantzer, Mme Marie Geneviève Calmels, M. Géo Fortier
Site de Frontignan : Mme Josiane Engelvin, Mme Fernande Steiner
Site de Lamalou : Mme Monique Gualtieri, Mme Marie Jeanne Diaz
Site de Lodève : Mme Odile Pomarède, M. Patrick Roques
Site de Mèze : M. Robert Guyon, Mme Bénédicte Decobecq
Site de Pézenas : M. Luigi Chignoli, Mme Acar
Site de Sète : Mme Andrée Hellin, Mme Christine Charpentier, Mme Maryse Liguori

La 1ère vice-présidente : Mme Jackie Boulmier
La vice-présidente de la communication Mme Joselyne Auzias
La vice-présidente du club Culture et loisirs : Mme Claude Fournier

Le trésorier : M. Jean Marc Boulmier
Le trésorier adjoint et webmaster du site internet : M. Olivier Barale

La Directrice des Etudes et Secrétaire de l'UTL : Mme Michèle Jégat
« …que je tiens à remercier ici plus particulièrement et chaleureusement pour tout le travail fourni pendant ces 3 années autour de la gestion des professeurs, des emplois du temps, des conférences ….et du secrétariat »
La secrétaire adjointe : Mme Christiane Clapies

Les administrateur(rice)s :
Mmes Monique Heil, Paule Hureaux, Christine Manfredi, Monika Soetebier,
Ms Edgar Bocage, Marc Butez, Alfred Gastaldin, Jean Louis Collignon pour toutes les magnifiques affiches des conférences.

Enfin je tiens à remercier ici tous les adhérents qui continuent à nous faire confiance ….L'UTL34 est une belle aventure humaine qu'il nous appartient de faire prospérer

Ce rapport Moral soumis au vote de l'AGO du 16 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

ANNEXE 2

Point 3-1 du rapport moral du Président

COMMUNICATION DU CLUB UTL34

Bilan 2022-2023 Projet 2023-24 par la Vice-Présidente du Club UTL34, Claude Fournier

Après une année de réflexion et de travail en 2021/2022, et à la suite de l'ouverture du Club Culture et Loisirs le 1er septembre 2022, la Commission Club a mis en application ses orientations basées sur 3 actions, votées en Conseil d'Administration et qui sont les suivantes :
– l'accompagnement des projets et de leurs initiateurs
– la vérification de la fiabilité des voyagistes (assurances, garanties, prestations)
– la visibilité en élaborant une série de documents pour faciliter la communication du Club et le travail des initiateurs de projets.
Jusqu'à ce jour, dans le respect de la Charte Club, les membres de la commission ont travaillé sur l'observation de la mise en place de ces nouvelles démarches concernant les sorties, les voyages ou ateliers
Nous avons analysé l'utilisation des documents mis à disposition des initiateurs de projets, enseignants ou autres et adhérents.
Nous avons accueilli en commission de nouveaux voyagistes et avons vérifié la fiabilité de ceux qui font déjà partie de notre liste et établi un bilan après les voyages avec les Initiateurs de projet qui le désiraient.
Nous avons accompagné dans leur démarche les initiateurs qui le désiraient
Nous avons informé les adhérents par voie d'affichage sur les différents sites et sur Internet.
Cependant en matière de communication, nous devons être plus performants et aller encore plus à la rencontre des adhérents. Nous remercions notre Président de nous avoir permis ce trimestre, d'avancer sur cette piste en nous invitant à participer aux visites qu'il a effectué sur les sites de l'UTL34.
Les membres de la Commission Club qui ont pu être présents ont rencontré les adhérents et ont donné les explications nécessaires sur le fonctionnement du Club.
La commission Club s'est réunie sur les différents sites : le 1er octobre 2022, 26 novembre 2022 ; le 7 janvier 2023, le 18 février 2023, le 25 mars 2023 et le 20 mai 2023, fin août et décembre 2023.
La Commission Club conformément à son engagement lors de la dernière assemblée générale, a élaboré un calendrier prévisionnel des voyages qui a été mis sur le site avant la fin de l'année universitaire.
Nous rappelons que l'UTL34 n'est pas organisatrice de sorties ou voyages et que nous devons faire appel à des voyagistes pour les organiser.
Les projets doivent être votés en Conseil d'administration. En cas de refus, l'initiateur ne ne peut pas faire la publicité du voyage au sein de l'UTL34.

Nombreux sont les projets réalisés en 2022/2023
Plusieurs sorties faites dans le cadre du cours
Visite du Lycée de la Mer à SèteVisite de Lamalou,

Journée dans la Pivoineraie de Mauguio
Visite d'un bateau de croisière à Marseille
Un atelier de Danses Ecossaises à Balaruc

Une journée en Cerdagne avec le Petit Train Jaune
Des voyages en Vénétie, à Madrid, Côte Amalfitaine, Cantabrie et Canada.etc....
Avec les initiateurs qui l'ont souhaité, après avoir fait un bilan des toutes ces activités nous avons pris les décisions nécessaires concernant des voyagistes (limitation à la France par exemple) si le cahier des charges n'était pas entièrement respecté sur les voyages à l'étranger ou en Europe.

Tout adhérent de l'UTL34, fait partie du Club. Dans le cas où un adhérent souhaite être accompagné par une personne qui n'est pas inscrite à l'université, il peut la parrainer en prenant la carte Club coût 20 euros à ce jour et qui permet de participer aux activités du Club de l'année.

A l'issue de l'année universitaire 2022/2023, nous avons constaté l'amplification de trois éléments à prendre en compte :
– le caractère aléatoire des réponses des voyagistes qui font face à des difficultés d'organisation de voyages avec des décisions qui arrivent en dernière minute (changement de dates ou de coûts) et qui ne facilitent pas le travail de la commission et des initiateurs de projet
– la difficulté de communiquer rapidement et que cette communication parvienne facilement aux adhérents en raison de l'impossibilité d’afficher sur tous les sites, ou parce que les adhérents ne consultent pas régulièrement le site UTL34.
– L'inadéquation de l'offre et de la demande en matière de sorties ou voyages qui ne peuvent se réaliser, parfois, faute de participants

La Commission Club va s'atteler à la tâche pour répondre à ces enjeux.
En matière de communication : deux propositions déjà en cours
En accord avec les vice-présidences des sites, nous allons mettre en place une représentation club sur chaque site de l'UTL34, qui pourra répondre à vos questions concernant une sortie ou un voyage ou prendre les parrainages et l'inscription au Club. Cette représentation existe déjà à Sète le lundi matin.

Lors de la dernière réunion de la Commission Club les membres ont élaboré un questionnaire à l'attention de tous les adhérents de l'UTL34.Ce sondage présenté au dernier Conseil d'Administration, qui consiste en une série de questions concernant vos attentes et suggestions en matière de sorties, voyages ou ateliers permettra à la commission d'orienter ses propositions pour l’année 2024/2025.
Nous vous engageons à y répondre largement.

N'oubliez pas de consulter le site UTL34 Club. Vous y trouverez toutes les informations utiles.

Au nom de la Commission Club je remercie notre Président et l'ensemble du Conseil d'Administration de leur confiance, tous les enseignants qui en plus des cours qu'ils donnent, prennent le temps de nous apprendre « le bonheur de voyager ensemble » en plus du « bonheur d'apprendre »
Merci également à tous les adhérents qui nous font confiance et participent aux activités du Club.
Un merci particulier aux membres de la Commission Club pour leur implication et leur efficacité.

Claude Fournier

Vice-Présidente du Club UTL